



**Section CFDT du Conseil Régional
Languedoc-Roussillon**

**Section CFDT du Conseil Régional
Midi-Pyrénées**

Le 6 février 2015

Monsieur Damien ALARY

Président de la Région Languedoc-Roussillon

Monsieur Martin MALVY

Président de la Région Midi-Pyrénées

Objet : demande d'ouverture de négociations

Messieurs les Présidents,

La loi n° 2015-29 relative à la délimitation des Régions a été votée le 16 janvier 2015. Ainsi la création d'une nouvelle entité englobant les régions Languedoc-Roussillon et Midi-Pyrénées est maintenant actée...

Pour la CFDT «ce nouveau challenge» abordé dans un esprit constructif, avec lucidité et responsabilité, est l'occasion de réinterroger les organisations et les pratiques professionnelles au regard des nouvelles compétences et de construire une action publique territoriale renouvelée.

Dans cette perspective, les représentants du personnel ont un rôle majeur à jouer pour une union réussie, qui permette d'améliorer l'action publique et respecte les souhaits d'évolution professionnelle des agents.

C'est pourquoi, nos deux sections CFDT se sont rencontrées à plusieurs reprises et se sont engagées dans une démarche de «remise à plat de l'existant» au sein des deux collectivités.

Pour la CFDT, deux facteurs de réussite sont à mettre en exergue :

- La réforme territoriale doit être avant tout guidée par la volonté d'améliorer l'action publique, en dehors de toute considération financière...

- La réforme ne pourra aboutir que si les 7000 agents chargés de la mettre en œuvre et leurs représentants y sont associés le plus en amont possible.

Les changements devront être anticipés, négociés, connus de tous et synonymes de progrès ... pour les citoyens comme pour les agents.

En conséquence, nos deux sections CFDT demandent que s'ouvrent rapidement, des négociations sur la mise en œuvre d'une méthodologie préalable à toute nouvelle organisation de travail.

**CFDT Conseil Régional Languedoc-Roussillon - 201, avenue de la Pompignane
34064 Montpellier Cedex 2 - Tél : 04 67 22 90 44 - cfdt.regionlr@yahoo.fr**

**CFDT Conseil Régional Midi-Pyrénées - Hôtel de Région 22, bd du Maréchal Juin
31406 Toulouse Cedex 9 - Tél : 05 61 33 52 34 - cfdt.rmp@cr-mip.fr**

Cette démarche devrait permettre d'aboutir à la mise en œuvre d'un protocole d'accord (validé conjointement par nos deux Comités Techniques et signé par les organisations syndicales) définissant les conditions précises dans lesquelles s'effectuera la fusion :

- **Information et concertation** avec les personnels tout au long du processus
- **Définition** des grands principes de sécurisation des carrières (titulaires, contractuels et emplois précaires)
- **Etablissement d'un Etat des lieux** précis sur la vie professionnelle et statutaire des agents : critères CAP, régimes indemnitaires et compléments de salaire, temps de travail, congés, RTT, action et protection sociale ...
- **Définition des conditions** de pourvoi des postes avec comme principe une mobilité choisie et non imposée
- **Ouverture à de nouvelles pratiques** professionnelles : télétravail, vidéos conférences, échanges interactifs ...
- **Réflexion** sur l'organisation territoriale de nos services pour mieux répondre aux besoins des populations au plus près des bassins de vie,
- **Adaptation** de la formation professionnelle pour accompagner les évolutions des missions : formations ouvertes à tous les agents et pas seulement aux encadrants.

Enfin, le facteur humain étant déterminant dans la réussite de ce projet, nous vous proposons d'organiser dans le courant de l'année 2015, une réunion d'information suivie d'une rencontre conviviale avec l'ensemble des agents des deux régions.

En vous remerciant par avance de l'intérêt que vous porterez à nos requêtes,
Recevez, Messieurs les Présidents, nos meilleures salutations.

Stéphanie BOUDET
Secrétaire section
Languedoc-Roussillon



Christine MERMILLIOT
Secrétaire section
Midi-Pyrénées

